

# D.I.C.R.I.M.

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

# LA COLLE-SUR-LOUP



Incendies



Inondations



Séismes



Mouvements  
de terrain



Événements  
climatiques



Événements  
exceptionnels



# SOMMAIRE



Les risques majeurs

P.4



Incendies

P.6



Inondations

P.8



Séismes et  
Mouvements de terrain

P.10



Événements climatiques



P.12



Événements exceptionnels

P.15

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) - 2017

Édité par la Mairie de La Colle-sur-Loup  
Chemin du Canadel • 06480 La Colle-sur-Loup  
Directeur de la Publication : Jean-Bernard Mion

# ÉDITO



Chères Colloises,  
Chers Collois,

La majeure partie du territoire de la commune de La Colle-sur-Loup est concernée par les risques d'incendie de feu de forêt ou d'inondation.

Il est alors indispensable de se préparer pour faire face à ces risques, afin que chacun soit en mesure de réagir promptement et puisse, dans le calme, connaître les bons réflexes à adopter dans ces situations.

Ce DICRIM, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, a pour but de vous informer sur les recommandations d'usage face à ces situations hors du commun et les mesures de prévention qui s'imposent.

La mise en place des SMS d'alerte et du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) permet aux élus et agents municipaux de tout mettre en œuvre pour anticiper, prévenir au mieux ces situations et assurer la sécurité des personnes et des biens.

Malgré tout, **c'est ensemble que nous gérerons au mieux ces événements en nous préparant et nous informant** : c'est l'objectif de ce document qui vous présente les principaux risques auxquels peut potentiellement être soumise la commune, les principales recommandations avant, pendant et après l'événement.

Je vous invite à lire attentivement ce guide, concis et pratique, et à le conserver précieusement.

**La sécurité est notre affaire à tous.**

Bien sincèrement,

**Jean-Bernard Mion**  
Maire de La Colle-sur-Loup  
Conseiller régional PACA  
Vice-Président de la CASA



# LES RISQUES MAJEURS

Les principaux risques majeurs à La Colle-sur-Loup :

- 🔥 les incendies
- 🌊 les inondations
- 📍 les séismes et mouvements de terrains

## LES MESURES DE PRÉVENTION

### LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Le Maire, les élus et les agents municipaux sont préparés, formés et organisés pour faire face aux événements majeurs pouvant survenir sur la commune. Si nécessaire, le Maire déclenche une cellule de crise mettant en œuvre les moyens pour assurer la sécurité des citoyens.

### LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL sur les RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Le DICRIM est un document d'information et de prévention afin que chacun prenne connaissance des mesures de protection et de sauvegarde mises en œuvre en cas de risque majeur. Il est également téléchargeable en ligne sur [lacollesurloup.fr](http://lacollesurloup.fr)

### LES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPRI ET PPRIF)

La commune de La Colle-sur-Loup est concernée par un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) et un Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêt (PPRIF) élaborés par le Préfet.

Ces plans définissent les zones exposées aux risques en tenant compte de la nature et de l'intensité du danger. Ils sont pris en compte dans toute demande liée à l'urbanisation de la commune.

Les plans sont consultables en ligne sur [lacollesurloup.fr](http://lacollesurloup.fr)

### LE KIT DE SÉCURITÉ

Ayez toujours à disposition un kit élémentaire de sécurité contenant : **radio avec piles, bougies, lampes de poche, nourriture et eau, trousse de secours, médicaments, vêtements de rechange.**

### LA VIGILANCE MÉTÉO

Météo France émet 4 niveaux de bulletins de vigilance, consultables en permanence sur [météofrance.com](http://météofrance.com) :

- pas de vigilance particulière
- soyez attentifs
- soyez très vigilants
- une vigilance absolue s'impose

## LES MESURES D'ALERTE

### LA SIRÈNE D'ALARME

En cas d'événement exceptionnel, l'alerte est donnée par la sirène installée en haut du clocher de l'église.

**Le signal émis consiste en trois sonneries successives d'une minute et 41 secondes chacune, séparées par des intervalles de 5 secondes de silence.**

**Un signal sonore continu de 30 secondes indique la fin de l'alerte.**

Le signal ne renseigne pas sur la nature du risque.

*À noter : le bon fonctionnement de la sirène est testé chaque premier mercredi du mois à 12h.*

### LES SMS D'ALERTE

Le service consiste à vous inscrire en mairie sur un registre ou en vous rendant sur le site de la commune [lacollesurloup.fr](http://lacollesurloup.fr) rubrique **Sécurité/Prévention des Risques**, afin de recevoir gratuitement des SMS sur votre téléphone en cas d'alerte.

### LES HAUT-PARLEURS MOBILES

Les véhicules de la Police Municipale, de la Gendarmerie et des services municipaux diffusent par haut-parleurs des messages d'alerte.

## LES MESURES DE SÉCURITÉ

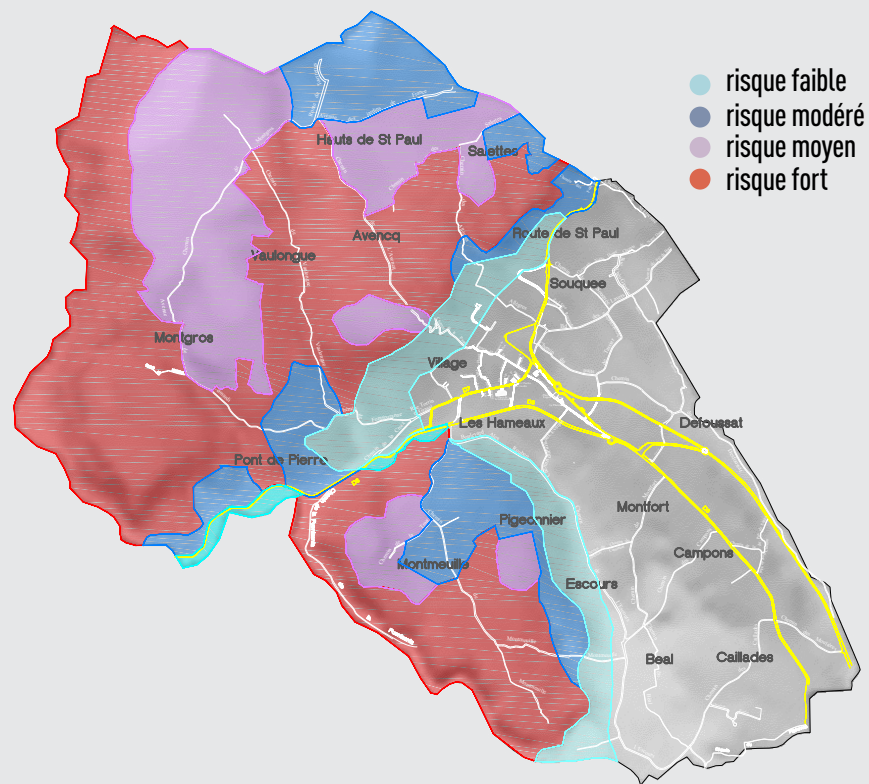
### Comment réagir en cas d'alerte ?

- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école** : vous les exposeriez, ainsi que vous-même, au danger. Ils seront pris en charge par les équipes éducatives
- Fermez portes et fenêtres, coupez le gaz et l'électricité
- Tenez-vous informé : en écoutant la radio (France Bleu Azur 103.8 ou en consultant le site internet [lacollesurloup.fr](http://lacollesurloup.fr) et les réseaux sociaux)
- **Ne téléphonez pas**, sauf en cas d'urgence vitale : le réseau doit rester disponible pour les services de secours
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation



# LE RISQUE INCENDIE DE FORÊT

## CARTE DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INCENDIES DE FORÊT



Consultez le PPRIF de La Colle-sur-Loup en ligne sur [lacollesurloup.fr](http://lacollesurloup.fr) rubrique Sécurité & Prévention des Risques

## » LES BONS GESTES

### AVANT L'ÉVÉNEMENT

- Débroussailliez autour de votre habitation en vous conformant aux règles du PPRIF
- Repérez les chemins d'évacuation ; faites-les connaître aux personnes qui séjournent chez vous
- Prévoyez des moyens de lutte : points d'eau, matériel d'arrosage...
- Ne stockez pas de matière inflammable près des bâtiments (bouteilles de gaz, essence, cuve de fuel...)

### PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- Si vous êtes témoin d'un départ de feu, prévenez immédiatement les pompiers : 18 ou 112
- Ouvrez votre portail pour faciliter l'accès aux services de secours
- Rentrez vos tuyaux d'arrosage et éloignez les bouteilles de gaz
- Fermez les volets, portes et fenêtres. Bouchez les entrées d'air avec un chiffon humide et restez calfeutré à l'intérieur
- Si vous êtes à l'extérieur ou en voiture, éloignez-vous de la zone de danger

### APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Éteignez tous les foyers résiduels
- Inspectez soigneusement votre maison
- N'utilisez pas les téléphones, sauf urgence vitale, afin de ne pas saturer les réseaux

### À SAVOIR

Le débroussaillage est une obligation légale afin d'assurer une rupture suffisante de la masse végétale dans le but de diminuer l'intensité et la propagation des incendies.

Plus d'informations sur [lacollesurloup.fr](http://lacollesurloup.fr) rubrique **Environnement**



## » LES BONS GESTES

### ● AVANT L'ÉVÈNEMENT

- Entretenez régulièrement les berges et vallons
- Ne réalisez aucun aménagement susceptible de gêner l'écoulement naturel des eaux

### ● PENDANT L'ÉVÈNEMENT

- Informez-vous et restez à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels
- Éloignez-vous des cours d'eau en cherchant refuge en hauteur
- Ne vous aventurez pas dans une rue inondée, à pied ou en voiture
- Mettez hors d'eau le maximum de vos biens
- Réfugiez-vous dans les étages supérieurs, ne descendez jamais dans les sous-sols
- Ne vous déplacez pas en voiture : vos enfants sont en sécurité à l'école
- Rassemblez vos affaires en vue d'une évacuation : papiers d'identité, médicaments indispensables, vêtements de rechange...

### ● APRÈS L'ÉVÈNEMENT

- Ne consommez pas l'eau du robinet
- Ne rétablissez l'électricité et le gaz qu'après assèchement complet des installations
- Aérez l'habitation

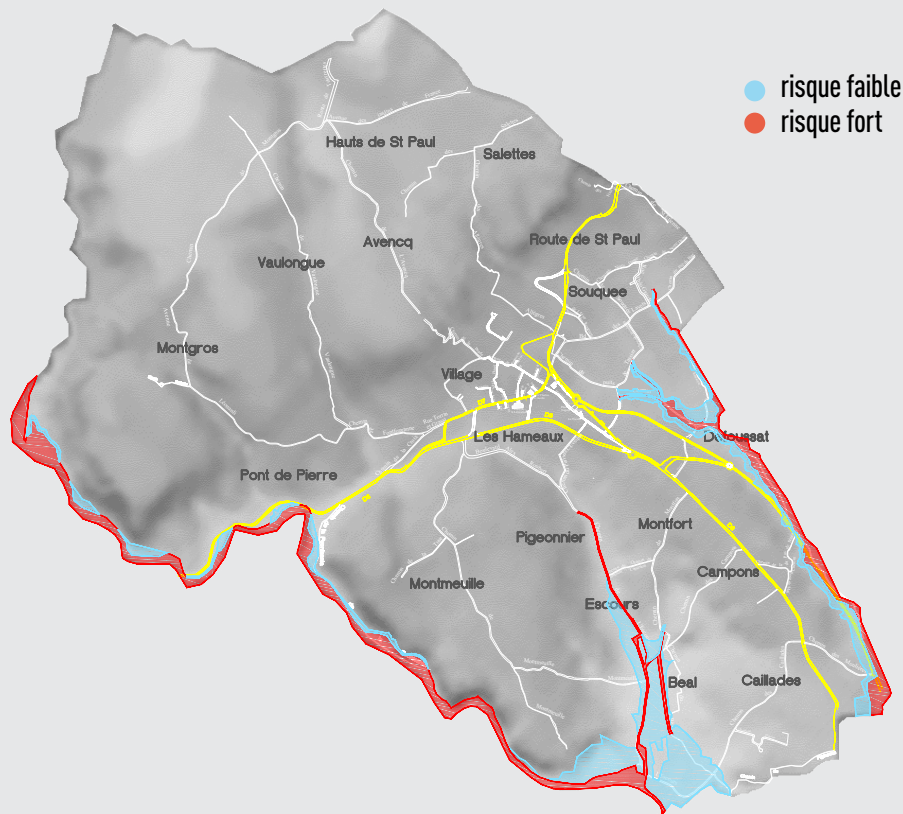
### À SAVOIR

L'entretien des berges et vallons incombe à leurs propriétaires. Il permet d'éviter la formation d'embâcles qui obstruent la rivière et aggravent les inondations. En complément du travail effectué par les services municipaux sur le domaine public, l'objectif est de garantir le bon écoulement des eaux de pluie.

Plus d'informations sur [lacollesurloup.fr](http://lacollesurloup.fr) rubrique **Environnement**

# LE RISQUE INONDATION

## CARTE DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATIONS



Consultez le PPRI de La Colle-sur-Loup en ligne sur [lacollesurloup.fr](http://lacollesurloup.fr) rubrique **Sécurité & Prévention des Risques**



## LES RISQUES SISMIQUES

### CARTE DES ZONES SISMIQUES : ZONE DE SISMICITÉ MOYENNE



#### AVANT L'ÉVÈNEMENT

• Des normes de construction parasismiques permettent de relativiser les dégâts causés par un séisme. Elles doivent être respectées pour toute construction en zone de sismicité moyenne

#### PENDANT L'ÉVÈNEMENT

- Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment, abritez-vous sous un meuble solide ou à l'angle d'un mur
- Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous autant que possible de tout bâtiment et des lignes électriques
- Si vous êtes en voiture, arrêtez-vous et restez dans votre véhicule jusqu'à la fin des secousses

#### APRÈS L'ÉVÈNEMENT

- En cas de séisme de faible intensité, vérifiez les réseaux (gaz, électricité)
- Ne rétablissez l'électricité et le gaz qu'après vérification complète des installations
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
- N'empruntez pas les ascenseurs



## MOUVEMENTS DE TERRAIN

### »» LES BONS GESTES

#### AVANT L'ÉVÈNEMENT

- Il est impossible de prévoir de tels événements, toutefois certaines périodes sont plus propices : sécheresse et réhydratation des sols, forte pluviométrie...
- Inquiétez-vous des signes précurseurs tels que des fissures dans les murs, l'inclinaison des poteaux, la modification de l'aspect du sol

#### PENDANT L'ÉVÈNEMENT

- Évacuez les bâtiments sans utiliser d'ascenseur
- Éloignez-vous des constructions, arbres et lignes électriques
- Quittez la zone de danger pour rejoindre un point haut

#### APRÈS L'ÉVÈNEMENT

- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
- Informez les autorités





## LES ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES



### LA TEMPÊTE

La dénomination de vent violent, ou tempête, s'applique en météorologie aux vents moyens atteignant au moins 89 km/h. L'usage veut que les météorologues nomment "tempêtes" les rafales de vent approchant les 100 km/h dans l'intérieur des terres et 120 km/h (voire 130 km/h) sur les côtes.

## » LES BONS GESTES



### AVANT L'ÉVÉNEMENT

- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours
- Rangez et fixez tous les éléments susceptibles d'être emportés
- Rentez les animaux et le matériel
- Gagnez un abri en dur
- Fermez portes, fenêtres et volets



### PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- Ne vous déplacez pas
- Restez à l'abri



### APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Ne touchez pas les fils électriques tombés au sol
- Coupez les arbres menaçants



## LA CANICULE



## » LES BONS GESTES



### AVANT L'ÉVÉNEMENT

- Si vous-même ou l'un de vos proche est vulnérable aux épisodes caniculaires, faites-vous connaître auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de La Colle-sur-Loup : 04 93 32 36 36



### PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes
- Buvez régulièrement
- Pendant la journée, fermez fenêtres, volets et rideaux et aérez la nuit
- Modérez les activités sportives
- Prenez des nouvelles des personnes vulnérables

## LES CHUTES DE NEIGE

### »» LES BONS GESTES

#### AVANT L'ÉVÈNEMENT

- Prévoyez un équipement adapté aux roues de votre véhicule
- Écoutez les prévisions météo

#### PENDANT L'ÉVÈNEMENT

- Différez tout déplacement non indispensable
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation
- Respectez les restrictions de circulation et les déviations mises en place
- Facilitez le passage des véhicules de secours et des engins de déneigement

#### APRÈS L'ÉVÈNEMENT

- Ne touchez pas les fils électriques tombés au sol
- Salez les trottoirs devant chez vous



## LES ÉVÈNEMENTS EXCEPTIONNELS LE RISQUE SANITAIRE



### »» LES BONS GESTES

#### PENDANT L'ÉVÈNEMENT

- Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro-alcoolique
- En cas de symptômes, contactez votre médecin traitant et évitez tout contact
- Contactez le Samu uniquement en cas d'urgence
- Respectez les consignes des services de l'État



# LES NUMÉROS UTILES

POMPIERS : 18 / 112



GENDARMERIE : 17 / 04 93 32 62 04



POLICE MUNICIPALE :  
04 93 32 98 63 / 06 24 61 09 22



CELLULE DE CRISE PCS  
MAIRIE : 04 93 32 83 25



SAMU : 15



VIGILANCE MÉTÉO :

[météofrance.com](http://météofrance.com) / France Bleu Azur 103.8



Vous êtes dans l'impossibilité de parler :  
envoyez un SMS au n° d'urgence **114**

[WWW.LACOLLESURLOUP.FR](http://WWW.LACOLLESURLOUP.FR)



MAIRIE DE  
LA COLLE-SUR-LOUP



@COLLESURLOUP

